



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 6 février 2023** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery
Conseillers : Maureen Bédard
Raymond Bureau
David Hogan
Thomas Lavalée
Dorothy Noël

Absence : Shelley MacDougall

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et
greffière-trésorière : Heidi Lafrance
Responsable des travaux publics : Dany Laberge
Inspecteur municipal : Stacy Gagné

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-02-23

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Séance ordinaire du 9 janvier 2023
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
 - 6.1. Adoption du règlement no 257 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2023
- 7. Administration**
 - 7.1. Rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
- 8. Finances**
 - 8.1. Comptes fournisseurs pour janvier 2023
- 9. Sécurité publique**
 - 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour janvier 2023
 - 9.2. Priorité d'actions en matière de service policier
- 10. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

- 10.2. Mise en vente du véhicule Pathfinder 2014 et mise en vente du camion International 2013

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour janvier 2023
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Demande de modification réglementaire pour autoriser plus d'un bâtiment à caractère récréotouristique sur la même propriété
- 11.4. Demande de modification réglementaire pour la distance minimale entre une thermopompe et la marge latérale
- 11.5. Demande de modification réglementaire pour autoriser la location court terme dans les logements d'appoint

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 12.2. Programme d'aide financière en culture – « CulturAdos »

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-02-23

3.1 Séance ordinaire du 9 janvier 2023

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 9 janvier 2023.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Rencontre avec Postes Canada :

Le 25 janvier, Monsieur le Maire et la directrice générale ont tenu une rencontre virtuelle avec des représentants de Postes Canada en réponse à la résolution no 070123 concernant le maintien du bureau de poste de Valcartier Village. Le bureau de poste de notre municipalité fait partie d'un moratoire, ce qui fait en sorte que Postes Canada ne peut pas le fermer sans préavis. Tous les enjeux énoncés dans la résolution ont été abordés et d'autres discussions auront lieu prochainement.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

03-02-23

6.1 Adoption du règlement no 257 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2023

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance du 9 janvier 2023;

Considérant qu'un projet de règlement no 257 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2023 a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 janvier 2023;

Considérant qu'une copie du règlement no 257 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante; taux de taxes résiduelles et pour les immeubles non résidentiels, entretien hivernal, branchement à l'aqueduc, consommation de l'eau, entretien de certains chemins, versements et les échéances, taux d'intérêt et frais administratifs.

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement no 257 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2023.

7. ADMINISTRATION

7.1 Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle. Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité. Le *Règlement sur la gestion contractuelle* portant le numéro 218 n'a fait l'objet d'aucune modification en 2022. Ce règlement n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière en 2022. Des contrats ont été octroyés par demande de prix, de gré à gré, par appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux fournisseurs et par appel d'offres public via le Système électronique d'appels d'offres (SEAO). Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du règlement. Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du règlement. La liste des contrats de 25 000 \$ et plus a été déposée sur le site internet de la Municipalité. La liste des appels d'offres par invitation et public ainsi que les contrats de gré à gré est disponible sur le site du SEAO. Le *Règlement de gestion contractuelle* est également disponible sur le site internet de la Municipalité. Ceci fait état du rapport concernant l'application du *Règlement de gestion contractuelle* pour l'année 2022.

8. FINANCES

04-02-23

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de janvier 2023

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de janvier 2023;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2023 totalisant la somme de 167 054,47 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

05-02-23

8.2 Demande de contribution financière

ATTENDU QUE Mme Léane Boiteau, co-proprétaire du Familiprix de Saint-Gabriel-de-Valcartier, demande à la Municipalité une contribution financière pour l'achat d'un appareil défibrillateur (LIFEPAK CR2 DEFIBRILLATOR de la compagnie CardioChoc) dont elle a fait l'acquisition au coût de 1 967,16 \$ et qui est dans la pharmacie au 2240, boulevard Valcartier;

ATTENQUE QUE le conseil municipal salue l'initiative des propriétaires de la pharmacie d'avoir fait l'acquisition de cet appareil au bénéfice des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'offrir une contribution financière de 1 967,16 \$ pour rembourser l'achat du défibrillateur étant donné que l'établissement Familiprix est destiné aux soins de santé de la population.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour janvier 2023

Un total de 15 appels a été reçu pendant le mois de janvier 2023 :

9	Médical
1	Accident
1	Alarme incendie
1	Fausse alarme
3	Divers
0	Travaux publics – urgence

9.2 Priorités d'action en matière de service policier

Annuellement, le comité de sécurité publique de la MRC de La Jacques-Cartier identifie des priorités d'action en matière de service policier en lien avec les préoccupations des citoyens dans leur milieu de vie. Voici les priorités d'actions pour l'année 2023 que le conseil municipal souhaite identifier pour le territoire de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

1. Interventions au niveau de la maison des jeunes « Club Ados », en milieu scolaire et dans les parcs municipaux par la sensibilisation sur les stupéfiants et les comportements qui préoccupent particulièrement les parents et les responsables des établissements communautaires.
2. Conduire des opérations de visibilité et porter une attention particulière aux motos pour des excès de vitesse et la nuisance par le bruit et aux cyclistes qui ne partagent pas la route d'une manière sécuritaire surtout dans les secteurs du chemin Redmond, 5e Avenue et le boulevard Valcartier.
3. Conduire des opérations de visibilité accrue sur le boulevard Valcartier surtout lors des périodes de pointes des activités récréotouristiques du Village Vacances Valcartier.
4. Maintenir et renforcer les bons liens existants entre la Sûreté du Québec avec les citoyens.
5. Renforcer l'application des règlements concernant le stationnement sur les chemins publics, particulièrement pendant la saison hivernale.
6. Surveillance dans les zones scolaires, signalisation à 30 km/h.
7. Augmenter la surveillance des VTT et motocross dans certains secteurs (sablères et propriétés privées).
8. Surveillance accrue sur la bonne conduite des cyclistes sur les voies publiques.
9. Assurer une surveillance aux différents accès à la rivière Jacques-Cartier pour s'assurer que les règlements municipaux sont respectés par les usagers.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du contremaître du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

M. Dany Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

06-02-23

Projet de peinture au 2230, boul. Valcartier (Centre Physik et Comité historique) :

ATTENDU QUE l'intérieur du bâtiment au 2230, boulevard Valcartier doit être repeint;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2023 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à un appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour repeindre les locaux intérieurs au 2230, boul. Valcartier (Centre Physik et Comité historique).

07-02-23

10.2 Mise en vente du véhicule Pathfinder 2014 et mise en vente du camion International 2013

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition de nouveaux véhicules;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mettre en vente par soumissions publiques la Nissan Pathfinder 2014 4WD SV au prix de départ de 14 000\$ et le camion International 4300M7 4x2 2013 au prix de départ de 20 000 \$.

L'avis de soumissions publiques sera envoyé par la poste sur tout le territoire et sur le site LesPacs.

Suite à la soumission publique, si les véhicules ne sont pas vendus, la vente sera confiée au Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec pour être mis en vente par appel d'offres moyennant des frais administratifs.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de janvier 2023

Un total de 3 permis a été délivré pour le mois de janvier 2023 :

1	Construction non résidentielle (6 mini chalets)
1	Bâtiment complémentaire
1	Coupe forestière

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – M. Stacy Gagné

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

08-02-23

11.3 Demande de modification règlementaire pour autoriser plus d'un bâtiment à caractère récréotouristique sur la même propriété

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a reçu une demande de modification du règlement de zonage sur la propriété sise au 1322, 5^e Avenue (lot 4 723 889) afin d'y autoriser un usage et des bâtiments à caractère récréotouristique visant la location à court terme;

ATTENDU QUE cette propriété est comprise et chevauche deux zones : soit la zone Ru-3 (en front de la 5^e Avenue) et la zone F-2 (en arrière-lot);

ATTENDU QUE la zone Ru-3 est à vocation résidentielle et que certaines activités commerciales y sont autorisées et plus particulièrement la classe d'usage C-8

Hébergement champêtre, avec la note spécifique que cet usage est autorisé uniquement en bordure d'une rue;

ATTENDU QUE que la zone Ru-3 est dominée par l'usage résidentiel;

ATTENDU QUE les zones limitrophes sont dominées par des usages résidentiels;

ATTENDU QUE cette modification peut engendrer des répercussions sur le tissu urbain existant et qu'il est opportun d'élargir le cadre d'analyse et de consultation de la population;

ET COMPTE TENU QUE la zone autorise actuellement une classe d'usage particulière d'hébergement bien adapté au tissu urbain et social du secteur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'INFORMER LE REQUÉRENT que le Conseil ne donnera pas suite à la demande de modification de zonage afin de permettre un usage et des bâtiments à caractère récréotouristique visant la location à court terme;

D'INFORMER LE REQUÉRENT que cette demande sera conservée et sera réévaluée lors de la révision du Plan d'urbanisme.

11.4 Demande de modification règlementaire pour la distance maximale entre une thermopompe et la marge latérale

Cette demande sera réévaluée par les élus lors de la révision des règlements d'urbanisme prévu à l'automne 2023.

11.5 Demande de modification règlementaire pour autoriser la location court terme dans les logements d'appoint

Cette demande sera réévaluée par les élus lors de la révision des règlements d'urbanisme prévu à l'automne 2023.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

12.2 Programme d'aide financière en culture – « CulturAdos »

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le dépôt du projet « CulturAdos » dans le cadre du programme d'aide financière versée par la MRC de la Jacques-Cartier « Entente de développement culturel et Fonds culturel régional » et d'autoriser la directrice du Service des sports et loisirs, Mme Pamala Laberge, à signer les documents relatifs au projet et à la demande.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 25 janvier 2023.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 15 février 2023 à 19h.

- Entente relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2023.
- La 4^e édition du Gala Les étoiles de La Jacques-Cartier est prévue en 2023.

Certificat de conformité – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) – 2355, boulevard Valcartier – Vallée Jeunesse – résolution 151222 :

La Municipalité a reçu un certificat qui atteste de la CONFORMITÉ de la résolution no 151222 à l’égard des objectifs et orientations du Schéma d’aménagement révisé de la MRC de La Jacques-Cartier et des dispositions du document complémentaire.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n’a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l’ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 15.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de la l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.